



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

experts-comptables

Question écrite n° 115207

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la proposition formulée par l'ordre des experts comptables, visant à harmoniser les dates de dépôt des déclarations de salaire relatives à l'apprentissage, à la participation à l'effort de construction, et à la participation à la formation professionnelle continue, lesquelles s'échelonnent aujourd'hui entre le 31 janvier et le 30 avril.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115207

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 24